

Adecco Training

DLR 

LA FÉDÉRATION DES MATÉRIELS

DLR 

COMMISSION CPMDG
MÉTIER ET MATÉRIELS DE LA GRUE À TOUR



WEBINAIRE

**FORMATION
MONTEUR DE GRUES À TOUR
GMA GME**

PRÉCAUTION

Ce webinaire a été préparé à destination des entreprises qui souhaitent former leurs collaborateurs actuels et futurs

Les questions qui concernent les organismes de formation seront traitées dans le cadre d'une autre instance



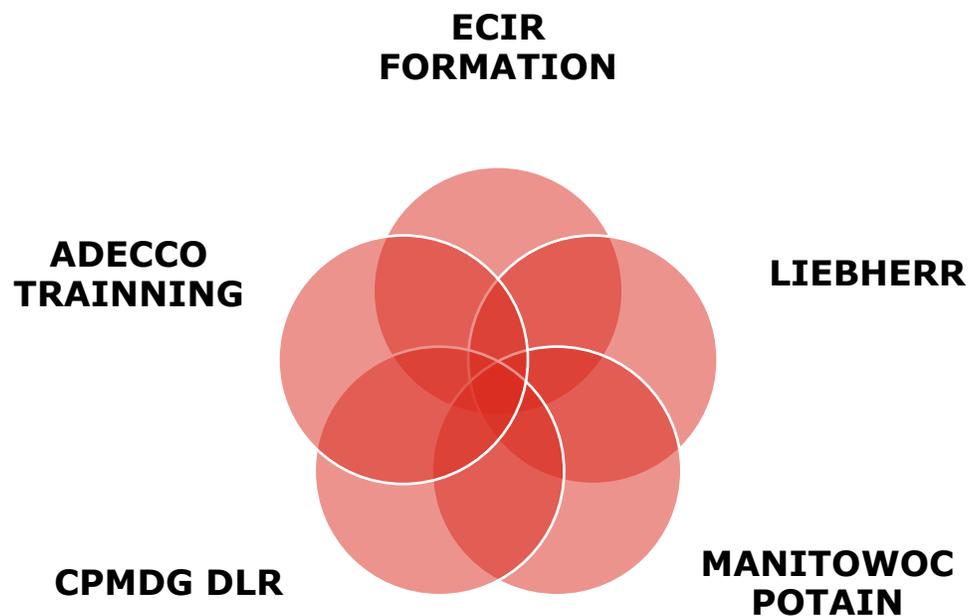
Quel est le contexte ?

La profession s'est organisée pour créer un titre de « Monteur de grues à tour »

- > Pour former de nouveaux talents et **garantir la valorisation et la reconnaissance** de ce métier, en y ajoutant une action de **sécurité globale**.
- > Pour renforcer **l'Attractivité** du métier et des postes ouverts dans les entreprises
- > Pour prendre en compte les changements suivants :
 - **Évolution technologique** des grues à tour
 - Augmentation des **exigences** des chantiers de construction
 - Prise en compte des **risques** encourus, significatifs pour les intervenants et les personnes en co-activité sur les chantiers
 - Reconnaissance du métier par les diverses **institutions professionnelles**



Un long travail coopératif a été mené avec tous les acteurs de l'écosystème



Le premier succès : le dépôt du titre





Que reste-t-il à faire ?

Ce qu'il reste à faire

Formalisation
des
référentiels
de
compétences
& d'évaluation
pour dépôt
auprès de
France
compétences

2 promotions
de 8
personnes
formées

Mesure du
taux
d'insertion
dans le métier
visé à 6 mois

Fonds
Apprentissage





Que propose DLR ?

DLR vous propose une démarche en 2 étapes

2 promotions d'avril à juin 2023:

soit 16 personnes qui suivront le cursus de formation, chacun avec une entreprise accompagnante

Ensuite,
l'apprentissage et son financement spécifique



Les candidats recherchés



Public concerné

Toute personne étant amenée à participer à l'implantation et le montage, puis le démontage, de grues à tour dans un environnement de chantier

Toute personne souhaitant acquérir les compétences de monteur de grues à tour définies précédemment

Avoir a minima, le niveau collège 3ème

Être éligible au contrat de professionnalisation *

Maîtrise du français lu, écrit, parlé (indispensable pour l'acquisition des connaissances et la signature des documents de travail)



- **Le contrat de professionnalisation** dit aussi « **contrat Pro** » est un **contrat de travail en CDD ou en CDI assorti d'une formation en alternance.**
- Accessible
 - aux **jeunes âgés de 16 à 25 ans révolus,**
 - aux **demandeurs d'emploi de 26 ans et plus,**
 - et aux **bénéficiaires de minima sociaux.**

Le parcours (1/4)



Rappel du cursus global de formation, en alternance entre les centres de formation agréés et l'entreprise accompagnante :

- Durée totale de 12 mois
 - Sur le terrain avec l'entreprise qui formalise le contrat avec le salarié recruté
 - 45 jours de formation
 - 28 jours de formation théorique en CFA
 - 17 jours de formation pratique en CFA
 - 5 jours de certification

Le parcours (2/4)

Objectifs opérationnels

- À l'issue de la formation, le participant sera capable de réaliser le montage et démontage d'une grue à tour GMA-GME ainsi que des missions de maintenance et diagnostic de 1er niveau, dans le respect des règles de sécurité liées à l'environnement d'activité.

Aptitudes et compétences acquises à l'issue de la formation

- Mettre en œuvre la sécurité collective et individuelle sur un chantier par l'application de mesures de prévention, de protection et de secours
- Réaliser les séquences de montage/démontage de grues à tour (GMA-GME) et la mise en place des éléments en conformité avec les instructions du constructeur
- Réaliser la maintenance de premier niveau et un diagnostic de panne sur des grues à tour

Durée & modalités

- Durée : 315 heures + 35 heures de certification (45 jours + 5 jours de certification)
- Immersion en entreprise sur 12 mois

Format

- Inter-entreprises
 - En contrat de professionnalisation
 - En formation professionnelle continue
- 8 personnes minimum par session

Le parcours (3/4)



Méthodes & supports pédagogiques

Méthodes pédagogiques

- Démonstrations pratiques
- Exercices de mise en situation
- Vidéos
- Support de formation
- Évaluations formatives

Moyens techniques

- PC et vidéoprojecteur ainsi que ressources multimédia et paperboard
- Plateau technique composé de Grues à tour à montage par éléments (GME) et à montage automatisé (GMA) ainsi que tous les moyens auxiliaires de montage
- Matériels nécessaires aux formations induites : SST, Habilitation électrique BS-BE, AIPR, CACES R487



Programme de formation

- **BLOC 1** : La mise en œuvre de la **sécurité collective et individuelle sur un chantier** par l'application de mesures de prévention, de protection et de secours
- **BLOC 2** : La réalisation des séquences de **montage/démontage de grues à tour** (GMA-GME) et la mise en place des éléments en conformité avec les instructions du constructeur
- **BLOC 3** : La réalisation de la **maintenance de premier niveau** et d'un diagnostic de panne sur des grues à tour
- **BLOC 4** : **Accompagnement à la rédaction du dossier professionnel d'expérience**
- **BLOC 5** : **Mises en situation pratique et préparation au passage devant le jury**
- **BLOC 6** : **Passage devant le jury**



Intervenants

- Professionnels, experts dans leurs domaines d'intervention et dotés d'une solide expérience dans les activités de montage de grues à tour
- Consultants experts pour accompagner et animer collectivement et individuellement la rédaction du dossier professionnel

Le parcours (4/4)



Evaluation de la formation

- Tout au long de la formation, évaluation formative permettant :
 - L'acquisition des compétences par remédiation pédagogique
 - La constitution d'un dossier de suivi des modules de formation et/ou évaluations réalisés, servant à l'évaluation certificative
- Chaque bloc de compétences est évalué au travers :
 - **D'une part**, de l'évaluation sommative en cours de parcours de formation constituée dans le dossier de suivi et comprenant également l'obtention :
 - **Certificat de Sauveteur Secouriste du Travail,**
 - **Préparation à l'habilitation électrique indices BS-BE,**
 - **Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux niveau Opérateur**
 - **Certificat d'Aptitude à la Conduite En Sécurité® selon la recommandation 487 de la sécurité sociale**
 - **D'autre part**, d'épreuves réalisées devant un Jury :
 - **BLOC 2 :**
 - Étude cas dirigée sur la préparation d'une opération de montage de grue à tour
 - Montage d'une grue à tour à montage par éléments (GME)
 - Montage d'une grue à tour à montage automatisé (GMA)
 - **BLOC 3 :** Cas pratique face à une opération de maintenance et/ou de diagnostic de 1^{er} niveau

Le parcours (4/4)



Evaluation de la formation

- Tout au long de la formation, évaluation formative permettant :
 - L'acquisition des compétences par remédiation pédagogique
 - La constitution d'un dossier de suivi des modules de formation et/ou évaluations réalisés, servant à l'évaluation certificative
- Chaque bloc de compétences est évalué au travers :
 - **D'une part**, de l'évaluation sommative en cours de parcours de formation constituée dans le dossier de suivi et comprenant également l'obtention :
 - **Certificat de Sauveteur Secouriste du Travail,**
 - **Préparation à l'habilitation électrique indices BS-BE,**
 - **Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux niveau Opérateur**
 - **Certificat d'Aptitude à la Conduite En Sécurité® selon la recommandation 487 de la sécurité sociale**
 - **D'autre part**, d'épreuves réalisées devant un jury :
 - **BLOC 2 :**
 - Étude cas dirigée sur la préparation d'une grue
 - Montage d'une grue à tour à montage par éléments
 - Montage d'une grue à tour à montage automatisé
 - **BLOC 3 :** Cas pratique face à une opération de maintien

Durant la formation, les alternants suivent la formation CACES R487 catégorie 1 et 3.
Les OF (ECIR, LIEBHERR, MANITOWOC) organisent les épreuves d'évaluation et ADECCO CFA délivre la certification suite aux évaluations transmises par les OF.

Et concrètement ?

Formation « Monteur de grue à tour » en contrat de professionnalisation

DÉMARRAGES 2023

	ADECCO CFA & LIEBHERR	ADECCO CFA & MANITOWOC	ADECCO CFA & ECIR FORMATION
Régions	Ile-de-France	Rhône	Bouches-du-Rhône
Départements	77	69	13
Adresses	ZAC de Fregy. 6, rue Marguerite Perey 77610 FONTENAY TRESIGNY	5 rue Lavoisier 69780 SAINT-PIERRE DE CHANDIEU	Route d'Alleins 13370 MALLEMORT
Dates	17 avril 2023	Avril 2023	24 avril 2023
Reste à charge client final pour la formation	13 389€ H.T.	16 979 €H.T.	15 423€ H.T.



L'entreprise finance le salaire du collaborateur en alternance

Financement

OPCO

Prise en charge OPCO minimum du coût pédagogique :

- > 9,15 € de l'heure soit 350 heures x 9,15 € = 3 202,50 € par alternant



Aide de l'Etat « 1 Jeune, 1 solution »

Prime de 2 000 € H.T par stagiaire

Aide à l'embauche d'un demandeur d'emploi de 26 ans et plus

- > **Quel montant ?**
 - > L'aide s'élève à 2 000 €
 - > Elle est versée en 2 fois, à condition que le contrat soit toujours en cours d'exécution à la seconde date du versement
- > **Comment l'obtenir ?**
 - > Le formulaire de demande complété et signé doit être envoyé à Pôle emploi services, dans les 3 mois qui suivent le début du contrat





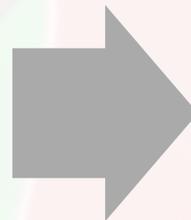
Le recrutement,
l'accompagnement
OPCO & la gestion de
l'inscription en
formation

Le recrutement

Contact : Bruno DEMARQUAY
+33 6 09 93 60 08

bruno.demarquay@adeccogroup.com

Centralise les besoins et les affecte aux agences sur du bassin d'emploi



Forfait au succès de 2800€ H.T.
sans reprise de mission

L'accompagnement OPCO

Mélanie POTTIER

+ 33 6 26 51 52 26

melanie.pottier@adeccotraining.fr

Vous aide à monter un dossier
OPCO

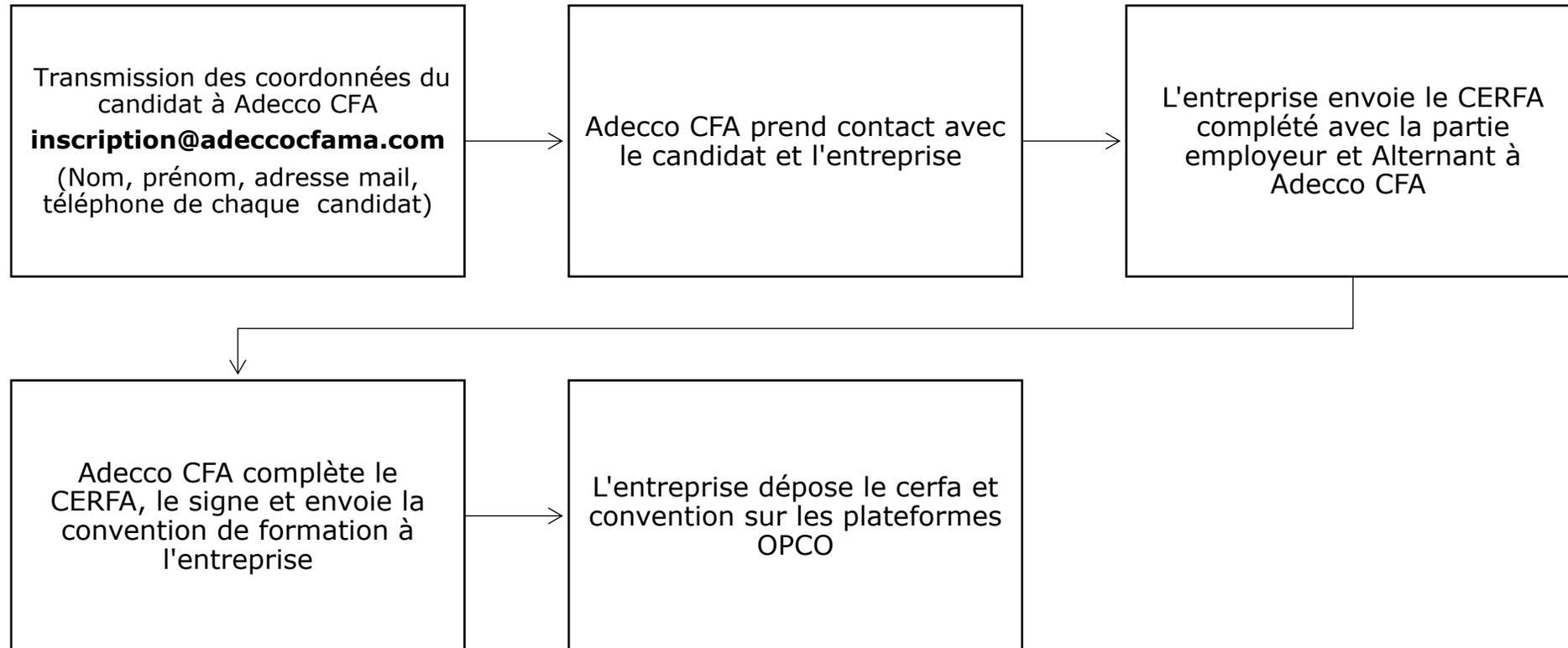


250€ H.T / stagiaire

La gestion de l'inscription en formation

Les coordonnées du candidat sont à envoyer à **Adecco CFA** : inscription@adeccocfama.com

Les stagiaires peuvent contacter Sophie SERY sophie.sery@adeccotraining.fr et Maelle MAQUICHON maelle.maquichon@adecco.com pour toute question ou demande de renseignement lors du parcours d'inscription





La PMSMP

Description

Les **périodes de mise en situation en milieu professionnel (PMSMP)** sont ouvertes à toute personne faisant l'objet d'un accompagnement social et/ou professionnel personnalisé, quels que soient son statut, son âge ou le cadre de l'accompagnement. Toute PMSMP a un objet et un seul, obligatoirement l'un des trois fixés par la loi : découvrir un métier ou un secteur d'activité ; confirmer un projet professionnel ; ou initier une démarche de recrutement.

Conditions d'éligibilité

- ✓ **Les personnes sans activité en parcours d'insertion** (par exemple : demandeurs d'emploi, inscrits ou non auprès de Pôle Emploi ; jeunes en demande d'insertion suivis par les missions locales ; demandeurs d'emploi reconnus travailleurs handicapés, accompagnés par Pôle emploi ou des Cap emploi ; bénéficiaires du RSA, au titre des actions mises en œuvre dans le cadre de leur contrat d'engagements)
- ✓ **Les personnes en activité engagées dans une démarche d'insertion ou de réorientation professionnelle** (par exemple : salariés accompagnés par les structures de l'IAE (Insertion par l'Activité Economique), directement prescriptrices ; travailleurs handicapés accueillis en ESAT ou salariés d'entreprises adaptées ; salariés en parcours emploi compétences, prescrit dans le cadre du contrat unique d'insertion (CUI) ; salariés menacés d'inaptitude dans le cadre d'une démarche de maintien dans l'emploi ou de reconversion ; salariés engagés dans une démarche active de recherche d'emploi, inscrits à ce titre à Pôle emploi, notamment dans le cadre d'anticipation de difficultés économiques.

Durée

- **Durée maximale d'1 mois** (de date à date), de manière continue ou discontinue. Peut être exceptionnellement renouvelée en cas de non atteinte du ou des objectifs définis, également pour une durée maximale d'un mois (de date à date).

Rémunération de l'apprenant

- Le **bénéficiaire n'est pas l'employé de la structure d'accueil et il n'est pas rémunéré par elle**. Il conserve le statut, le régime d'indemnisation ou la rémunération dont il bénéficiait antérieurement. **S'il est salarié, il retrouve son poste de travail à l'issue de la période.**
- **Un bénéficiaire salarié en insertion des SIAE ou en contrat aidé** peut effectuer une PMSMP soit en maintenant son contrat de travail soit, pour répondre à des cas particuliers, en le suspendant. Dans les deux cas, le bénéficiaire réintègrera son poste de travail ou un poste équivalent au terme de la période.